

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
D'HENNEBONT**

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale d'HENNEBONT, convoqué le 30 novembre 2023, s'est réuni le 5 décembre 2023 à 18h15 à l'EHPAD Stêr Glas sous la présidence de Madame Michèle DOLLÉ.

ADMINISTRATEURS PRÉSENTS : 11

- Madame Michèle DOLLÉ, Présidente du CCAS,
- Madame Marie-Françoise CEREZ, Conseillère municipale,
- Monsieur Joël TRÉCANT, Conseiller Municipal,
- Madame Sylvie SCOTÉ-LE CALVÉ, Conseillère municipale,
- Madame Michèle LE BAIL, Conseillère Municipale,
- Madame Anne-Marie LANCELOT, Membre de la FNATH,
- Madame Céline COLLARD, Membre de l'UDAF,
- Madame Dominique DECOISY, Membre du CAEC,
- Madame Michelle FAURE, Personne qualifiée,
- Madame Bernadette PORTAIS, Personne qualifiée,
- Madame Françoise BARJONET, Personne qualifiée.

ABSENTS EXCUSÉS : 5

- Madame Nadia SOUFFOY, Vice-présidente du CCAS, pouvoir donné à Madame CEREZ
- Madame Anne-Laure LE DOUSSAL, Conseillère municipale,
- Monsieur Jacques KERZERHO, Conseiller Municipal, pouvoir donné à Monsieur TRÉCANT,
- Madame Elise ROBIC, Membre de la CFDT Retraités,
- Monsieur Jean-Louis TORRES, Personne qualifiée, pouvoir donné à Madame DOLLÉ.

ABSENTE : 1

- Madame Aurélia HENRIO, Conseillère Municipale.

AUTRES PERSONNES PRESENTES :

- Madame Anne BENABES, Directrice du Pôle Solidarité,
- Madame Sophie PETIT, Directrice de l'EHPAD Stêr Glas,
- Madame Marie-Laure JESTIN, Responsable du Pôle Maintien à Domicile.

N°DS20231220

EHPAD : SUBVENTION DU CCAS POUR L'ORGANISATION DU VOYAGE DE L'EHPAD A LOGONNA-DAOULAS EN SEPTEMBRE

Sur l'initiative de professionnels de l'établissement, du 5 au 7 septembre 2023, 6 habitants de l'EHPAD, 4 membres du personnel de l'EHPAD et 2 bénévoles ont passé un séjour à Logonna-Daoulas au centre « Moulin mer » dans le Finistère.

L'organisation de ces vacances, initiée par des professionnels et soutenue par la direction, a pour ambition de permettre à des habitants de voir d'autres paysages, de découvrir ou redécouvrir des loisirs et de vivre des moments en petit collectif en-dehors de l'institution.

Ce projet de vacances répond également au droit aux vacances pour les habitants d'EHPAD mis en avant dans la loi d'Adaptation de la Société au Vieillissement (ASV) de 2015.

Les photos du séjour seront présentées aux proches et aidants lors de la prochaine assemblée des familles.

L'établissement a recherché des financements qui n'ont pu pour cette première année aboutir.

Le coût de location du séjour avec l'association Don Bosco est de 1786,80 Euros auquel il faut rajouter les frais de route, de l'alimentation et les frais de personnel.

Il est proposé pour cette première édition que le budget principal du CCAS vienne en soutien au budget annexe de l'EHPAD pour les frais d'organisation du voyage.

Vu la loi d'Adaptation de la Société au Vieillissement,

Vu le rapport présenté,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

→ D'APPROUVER le soutien financier du CCAS aux frais d'organisation du voyage de l'EHPAD pour les habitants à Logonna-Daoulas pour un montant de 2 000 Euros,

→ DE DIRE que la dépense est prévue au budget principal du CCAS au compte 6573 Fonction 611.

Pour extrait certifié conforme,
La Présidente du C. C. A. S.,

Michèle DOLLÉ

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES Cedex, ou par l'application Tél-recours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr